

## BRUXELLES

SOUS

LA BOTTE ALLEMANDE

par **Charles TYTGAT**

**22 janvier 1918**

Les Flamingants ont tenu avant-hier, à l'*Alhambra*, un nouveau meeting ; il ne l'a cédé, ni en écoeurante ignominie, ni en criminelle sottise, à celui du 11 **décembre** dernier (**Note** : 1917**11**11).

Ce meeting était présidé par un certain Brys, secrétaire du « *Conseil de Flandre* », ayant autour de lui les sieurs Borms, Tack, Meert, Lambrichts, Vandenbroeck, Ver Hees, Brans, von **Sigezar** (**Note** : **Ziegesar**), Josson.

Il y avait environ 650 auditeurs. Le compte en est aisé à faire : à peu près tous les fauteuils d'orchestre étaient garnis et ces fauteuils sont, à l'*Alhambra*, au nombre de 306. Sont occupées également, les places de balcon, qui sont au nombre de 311. Total : 617. Les baignoires sont vides, de même que les galeries. Nul n'a été autorisé à demeurer debout dans les couloirs. De loin en loin, on voit une tête curieuse se montrer aux deuxièmes ou troisièmes loges. Bref, en évaluant à 650 le nombre total des assistants, je suis certain de le grossir plutôt que de le diminuer.

On voudra bien observer que mon évaluation est établie sur des bases précises : pour la réfuter, il faudra lui opposer autre chose que les affirmations des journaux censurés (**Note**).

La séance est ouverte à 10 h25 par le sieur Brys, qui y va d'un petit discours. Il annonce que le « *Conseil de Flandre* », élu (?) par le « *landdag* » flamand (??) du 4 février 1917, a proclamé en séance solennelle, le 22 décembre 1917, l'autonomie complète de la Flandre : « *Cette proclamation est basée sur le droit. C'est pour l'affirmer que nous vous avons conviés à cette réunion qui est organisée par les cercles électoraux activistes que voici : «**Vrij Vlaanderen**»; «**Zelfstandig Vlaanderen** » ; «**Jong Vlaanderen** » (**Note**) et «**Vlaamsch landsbond** » (1).*

Après ce préambule, le président notifie aux assistants qu'il leur est interdit de se livrer à aucune manifestation. Puis il donne lecture de la proclamation suivante, « *adoptée par le Conseil de Flandre* » dans sa séance du 14 janvier 1918 :

Le Conseil de Flandre fait connaître que, dans son assemblée générale du 22 décembre 1917, il a solennellement et à l'unanimité, proclamé l'autonomie de la Flandre. (**Note**)

De ce chef il estime achevée la tâche qui lui a été confiée le 4 février dernier par le « *Landdag* ». Il décide de passer à la formation d'un corps législatif et d'ouvrir un plébiscite aussi étendu que possible, conformément

au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes,

L'oppression sous laquelle le peuple flamand gémit depuis 1830 a vécu !

L'État de Flandre est né !

La Flandre suit, de ce chef, les grands courants de la politique internationale : l'autonomie des nationalités.

En ce faisant, la Flandre est enfin sauvée.

Aide-toi, le ciel t'aidera !

Sur l'invitation du président, tous les assistants s'étaient levés pour entendre la lecture de cette ineptie, mais c'est à peine si la moitié d'entre eux y applaudissent,

Le président donne ensuite la parole à « Herr doktor Borms » ; celui-ci parle avec de grands gestes frénétiques et, comme la plupart des Flamingants – avez-vous remarqué cette particularité ? – enfle la voix de façon furibonde pour dire les choses les plus banales.

M. le doktor consacre d'abord un bon quart d'heure à commenter en phrases creuses le grand événement qui vient de s'accomplir : « *La Flandre est libre* ». Sans doute, elle est encore toujours sous la botte de l'ennemi, mais comme cette botte est une botte allemande, ceci n'est nullement incompatible avec la liberté telle que la conçoit M. Borms. « *La Flandre est libre* ». Et l'orateur y va d'un petit couplet lyrique : « *Que n'ai-je des ailes pour annoncer cette bonne nouvelle aux Flamands de la ligne de feu, comme j'ai pu l'apporter dès la Noël aux Flamands prisonniers*

*du camp de Göttingen ! Que ne pouvons-nous la faire connaître au prêtre banni dans l'île de Cézembre (Note : il fait allusion à Paul Vandermeulen), à celui qui expie sur un rocher désert (?) le crime de s'être affirmé Flamand ! Que ne pouvons-nous le crier aux oreilles de ceux du Havre, de ceux qui nous raillent et nous provoquent, pour leur faire comprendre que, dorénavant, il ne leur reste qu'à s'incliner ou à crever (2) ! »*

Une partie de la salle applaudit, M. le doktor en profite pour reprendre haleine, puis repart de plus belle :

*« L'heure de notre peuple a sonné ; elle a sonné trois fois au cours de notre histoire. La première fois, ce fut en 1346, lorsque Jacques Van Artevelde tenta de créer un Etat de Flandre, mais n'y put réussir à cause des discordes intestines des Flamands. La seconde fois, ce fut en 1576, lors de la pacification de Gand, mais des querelles religieuses empêchèrent d'atteindre le but tant désiré. La troisième fois, c'est l'heure présente, celle qui a clos l'année 1917 et ouvert l'année 1918, Elle ne nous échappera point, aujourd'hui, car nous avons appris à tirer la morale des leçons de l'histoire et il n'est plus aucune divergence de vues qui nous sépare. Ce que nous tenons, nous le tenons bien. »*

M. le doktor a raison : à part quelques douzaines de traîtres faméliques, il n'y a plus aucune divergence de vues parmi le peuple qui est unanime dans sa volonté, de rejeter dès qu'il le pourra ceux qui trahissent la Belgique en général et la Flandre en particulier.

Mais continuons d'écouler l'orateur :

*« Nous savons que la lutte que nous avons entreprise est une lutte de vie ou de mort ; cette fois encore, nos ennemis essaient de semer la division parmi nous en usant d'arguments de sentiment. Ils y ont partiellement réussi (il y a à peine un instant, M. Borms affirmait qu'il y avait unanimité parfaite ?), mais pas suffisamment pour nous empêcher de voir clair dans leur jeu. Ils se sont chargés eux-mêmes de nous ouvrir les yeux. La guerre fut saluée par eux comme un bienfait, car ils y voyaient le moyen de mettre définitivement le pied sur la gorge de notre peuple. « Après la guerre, s'écrièrent-ils avec une joie sauvage, on ne parlera plus du mouvement flamand. » Toute cette guerre n'a été qu'une campagne de haine contre ce qui est flamand. Avez-vous jamais vu un fransquillon reconnaître ses torts et affirmer son intention de les réparer ? Et le gouvernement ? Il nous arrache nos décorations ! Il a le bras trop faible lorsqu'il s'agit de nous faire rendre justice, mais il l'a suffisamment fort dès qu'il s'agit de nous nuire. Les chefs d'Etat de l'Entente se sont réunis à*

*Paris et ont décidé de faire suivre la guerre actuelle d'une guerre économique ; ce sera la ruine d'Anvers et de la Belgique entière, mais qu'importe Anvers, n'est-ce pas, pourvu que Paris soit sauvé ! Ce n'est pas tout ; il est permis de labourer les terres ; il est permis de pratiquer l'accaparement ; il est permis de donner des cours dans les séminaires et dans les conservatoires, mais il est interdit aux universités de réouvrir leurs portes. Lorsque surgirent des hommes de talent qui estimèrent qu'il fallait assurer l'avenir de notre jeunesse universitaire, le gouvernement du Havre intervint et inaugura l'ère de l'enlèvement des décorations à ceux qui prétendaient occuper les chaires universitaires demeurées vides depuis le mois d'août 1914. Je sais combien le port d'une décoration est pénible, car j'en possède une qui m'a été décernée pour des services que j'ai rendus au Pérou. Faut-il que je continue à la porter ? (Non Non ! dans une partie de la salle.) Je la dépose donc (le doktor arrache son ruban) et je vais l'envoyer dans un musée que nous allons ouvrir bientôt ; elle y voisinera avec la croix de l'ordre de Léopold que voici ; je ne l'ai portée qu'une fois, et encore à l'envers, en haine de l'inscription française qui se trouvait de l'autre côté. On pourrait exhiber dans le même musée, Rogier, Surllet de Chockier, les plaques indicatrices des rues en langue française de la commune d'Ixelles, le bilinguisme bruxellois*

*et beaucoup d'autres choses encore, telles, par exemple, la protestation envoyée au chancelier allemand par le collège échevinal de Bruxelles contre l'obligation de flamandiser intégralement la capitale et ses faubourgs (Note), les reliques recueillies à l'école normale fransquillonne Gatti de Gamond (Note) et la langue actuelle des Bruxellois, car Beulemans est expirant. Beulemans va mourir. »*

L'orateur prétend ensuite qu'au front, ce sont les soldats flamands qui occupent les postes les plus dangereux. « *La preuve en est – dit-il – que sur 166 noms que porte la dernière liste de soldats tués, il y en a 147 de Flamands. »*

M. Borms n'en sait rien et n'en peut rien savoir, les listes de nos héros morts étant évidemment muettes sur le point de savoir si ces Belges étaient originaires du nord ou du sud de la Belgique, mais son affirmation lui permet de faire frémir son auditoire et c'est, apparemment, tout ce qu'il désire.

Puis il continue :

*« Amis, le régime auquel nous devons ces horreurs a pris fin. Arrière toute question de sentimentalisme ! Désormais je puis mourir, car j'ai contemplé la liberté de la Flandre. Dites-le-moi en toute sincérité, aurions-nous jamais obtenu tout cela du gouvernement du Havre Qu'auriez-vous pensé des Russes s'ils avaient attendu de renverser leur tsar que celui-ci fût sorti des*

*difficultés de sa guerre ? Auraient-ils jamais réussi à se rendre libres ? Eh bien, ce que les démocrates russes ont fait nous voulons, nous nationalistes flamands, le faire également. Pour cela, nous avons brisé notre tsarisme et l'énergie flamande a eu raison des potentats. Vous voyez ici, rangés autour de moi, les hommes qui accomplissent une besogne que jamais nous n'aurions pu attendre d'un Hymans, d'un Goblet d'Alviella, d'un de Broqueville. Si nous n'avions agi ainsi que nous l'avons fait, ce sont ces gens-là qui auraient décidé de notre sort lors des futures négociations de paix. »*

Une partie de la salle applaudit. M. Borms s'essuie le front et, comme si ce geste lui eût rendu un moment de bon sens, il s'écrie :

*« Evidemment, si jamais l'ennemi, c'est-à-dire le gouvernement du Havre, revenait en Belgique, nous payerions tous nos agissements de notre vie ! Tant pis ! Malgré ce risque, nous ne voulons plus tenir nos noms secrets ; nous les proclamons. »*

Ces noms, on les trouvera un peu plus loin. Ils sont au nombre de 80 environ. Ça fait toujours autant de criminels en cause desquels on sera sûr de ne pas commettre d'erreur judiciaire le jour où on les pendra.

M. Borms, écoutant les avertissements du président qui, déjà à trois reprises, l'a tiré par la manche, se décide enfin à se taire « pour

*quelques instants* », ainsi qu'il a soin de le dire à l'assemblée.

Le président prend aussitôt la parole et annonce :

*« Comme on vous l'a dit, le Conseil de Flandre se soumet à un plébiscite, de même que les membres des conseils provinciaux et des députations permanentes. Ont été présentés pour l'arrondissement de Bruxelles, par des milieux activistes (3) et déclarés élus :*

En qualité de député : MM. F. Bogaerts (**Note** : il donna immédiatement sa démission),, J. Borremans, A. Brys, R. De Cneudt, A. **Faignaert** (**Note** : **Faingnaert**), H. Halsband, M. Josson, J. Lambrichts, L. **Masfranckx** (**Note** : **Maesfranckx**),, H. Meert, L. Meert, A. Pacilly, L. Peerenboom, Preneau (**Note**: ???), J. Spincemaille, P. Tack, E. Van Bergen, J. Van den Broeck, J. Van den Eynde, E. Ver Hees, T. Vernieuwe et J. von **Sigezar** (**Note** : **Ziegesar**).

Les 52 nouveaux conseillers provinciaux du Brabant sont : MM. G. Aerts, F. Brams, J. Brans, J. Benay, J. **Brugmann** (**Note** : **Brughmans**), L. Buyst, A. Coessens, J. **De Boevé** (**Note** : **De Bouve**), T. De Juncker, L. Delpire, W. De Roy, H. De Visschere, B. De Visschere, P. **De Witte** (**Note** : **De Wike**), J. Fortan, Ph. François, P. Jochmans, J. Kayenberg, **F. Kennes** (**Note** : **L. Kernus**), L. Lambeaux, P. Lauwens, F. Leemans, J. Leetens, P. Lemmelyn, W. Marotte, O. **Neetens** (**Note** : **Meetens**), F. Pauwels, Peeters (**Note**: ???),, E. Plasch (**Note**: ???), J. Raemdonck, **Raggaert** (**Note** : **F. Rafaerts**), **Aug.**

Reynaers (Note : P. Reynaert), U. Rietjens, Robyns (Note : Robeyns), M. Sacré, Schalemberg, H. Schuerwegen, J. Stoppie, D. T'Jollyn, F. T'Spoen, D. Van Belle, Van Breetwater, M. Van Casteren, H. Vandenbroeck (Note : Van den Broeck), Vanderbeken (Note : R. Van de Beker), Van Kessel, Van Outrive (Note : K. Van Autreve), J. Van Wetteren, I. Verdoodt, G. Vermeersch et J. Warocquiers (Note : Warognies). »

Cette lecture achevée, M. Borms reprend la parole. Il débite des lieux communs pendant un bon quart d'heure. De minute en minute, des auditeurs, qui en' ont assez de cette éloquence spéciale, s'en vont. Finalement, l'orateur annonce qu'il va conclure :

« *Donc – dit-il –, nous disposons de notre autonomie politique. Bruxelles redevient une belle ville flamande ; on ne peut plus nous la contester. La guerre actuelle a été pour nous quelque chose d'analogue aux douleurs qui président aux naissances. Dans un demi-siècle on n'en parlera plus. Il y a une loi qui domine toutes les autres : c'est celle du **salus populi**, et pour nous, la loi suprême, c'est le bien de la Flandre. Il nous faut Bruxelles ! Nous en expulserons les fransquillons. Nous leur assignerons un quelconque coin de terre où ils pourront, tout à leur aise, continuer d'être la risée de l'univers. Il faut que tous nos adversaires disparaissent et, avec eux, le cardinal*

Mercier (**Note**), ce prélat wallon qui a soulevé le clergé contre les Flamingants ! »

C'est M. Lambrichts qui succède à M. Borms. Ce Hollandais, pris en flagrant délit de maquignonnage de farine volée au C.R.B., ainsi que je l'ai raconté en son temps (**Note** : 20 avril 1917), était tout désigné, évidemment, pour être élu député par des Flamingants. Écoutons ce qu'il va nous dire :

*« Soixante mille (!!)* électeurs ont élu (?) *une nouvelle députation flamande. Celle-ci peut donc, à bon droit, être considérée comme légitime. Bruxelles même n'a pas protesté et cela est dû au fait que la vérité flamande a fini par avoir raison de l'imposture française.*

*Depuis le 20 janvier 1918, nous n'avons plus rien de commun avec le gouvernement du Havre ; le Conseil de Flandre a assumé la charge de diriger le pays. Nous n'avons donc plus besoin des « streep » ministres de là-bas.*

*Nous réglerons nos affaires nous-mêmes avec nos voisins. Nous entamerons des négociations de paix avec une saine compréhension des choses, afin de nous garantir contre toute surprise dans l'avenir. Nous traiterons de la paix avec honneur, en peuple conscient de ses droits. Nous inspirerons confiance et les Allemands respecteront leurs engagements comme nous respecterons les nôtres. On nous reproche de faire le jeu des Allemands ; nous nous en moquons. Si la Flandre avait été vraiment flamande, les Allemands eussent eu confiance en elle et nous n'eussions pas souffert. Nous ne reprendrons les relations avec l'Angleterre que lorsque ce pays sera redevenu honnête. Ce*

*qu'a fait l'Allemagne relève du jugement de l'Histoire et non du nôtre. Si nous autres, Flamands, nous avons été libres d'agir comme il nous plaisait, nous ne nous serions pas jetés dans cette mêlée : nous serions demeurés neutres. »*

Le président déclare la séance levée, mais en même temps il prie les assistants de bien vouloir demeurer encore quelques instants : on va, à titre de souvenir de cette grande journée, prendre une vue photographique de l'ensemble de la salle.

Un photographe paraît, en effet, sur la scène et tout aussitôt, l'un suivant l'autre, un bon tiers des spectateurs s'en va. Cela se fait très tranquillement. On se donne l'air de n'avoir pas entendu la demande du président. Pourquoi se hâter, d'ailleurs? Ne suffit-il pas de tourner le dos à l'objectif pour que dans l'avenir on ne puisse vous convaincre, preuve à l'appui, d'avoir été de ceux qui ont mis en oeuvre tout ce qui dépendait d'eux pour ruiner plus complètement notre pays ?

A la sortie, aucun incident.

La **Gazet van Brussel** m'apprend que le Conseil de Flandre a constitué un ministère flamand et que les bénéficiaires de cette nouvelle prébende – une vingtaine de milliers de francs – sont : pour les affaires étrangères, M. Jonckx ; pour l'agriculture, M. Vernieuwe ; pour les finances, M. L. Meert ; pour la justice, M. Heuvelmans ; pour le travail, M. Ver Hees; pour les postes, M. Brulez ; pour l'intérieur, M. Heyndrickx ; pour les sciences et

arts, M. De Decker ; pour la défense nationale, M. A. Borms.

La plupart de ces gens touchaient déjà (**Note**), comme fonctionnaires, une douzaine de milliers de francs et quelques-uns encaissent, en outre, comme «*députés*», 4.000 francs, sans compter les à-côtés. Les Judas, de nos jours, coûtent plus de 30 deniers.

(1) Il n'est pas sans intérêt de noter qu'aucun de ces quatre cercles n'existait avant la guerre et qu'ils n'ont pu être créés, à raison même de leur caractère politique, qu'avec l'autorisation des Allemands.

(2) Toutes les phrases entre guillemets reproduisent, aussi exactement que possible, la traduction des paroles prononcées par M. Borms.

(3) On a vu plus haut que ces cercles sont au nombre de quatre.

(pages 403-412)

<http://uurl.kbr.be/1008367?bt=europeanaapi>

### Notes de Bernard GOORDEN.

Cet article complète ce qu'en disent Louis GILLE, Alphonse OOMS et Paul DELANDSHEERE dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** en date du 21 janvier 1918 (volume 4) :

<http://www.idesetautres.be/upload/19180121%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Meeting du 11 **novembre** 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171111%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Voir aussi les événements de cette date du 11 **novembre** 1917 aussi chez Charles **TYGAT**, qui en rend compte le 12 dans **Bruxelles sous la botte allemande** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171112%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

Concernant **les journaux censurés**, lisez l'article de synthèse de Roberto J. **Payró** ; « *Les Allemands en Belgique. La presse durant l'Occupation* » :

<http://www.idesetautres.be/upload/PAYRO%20PRENSA%20DURANTE%20OCUPACION%20FR%2019190613.pdf>

Vous trouverez un extrait du « **Manifeste** lancé par le Conseil de Flandre lors de sa fondation » (**4 février 1917** / 19170204) figurant en page 6 des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

<http://www.idesetautres.be/upload/MANIFESTE%20OLANCE%20PAR%20LE%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%20LORS%20DE%20SA%20FONDATION%2019170204.pdf>

Charles **TYGAT**, d'une rigueur scientifique à toute épreuve, propose un texte plus long en date du 13 mars 1917 de son *Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande* :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170313%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

Vous trouverez, relativement au premier Conseil de Flandre (4 février 1917 – 19 janvier 1918), le « *Landdag National Flamand* » (pages 3-5) et le procès-verbal relatif à sa fondation. Ces documents sont extraits des *Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)* qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

<http://www.idesetautres.be/upload/PREMIER%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE%2019170204.pdf>

Pour « *l'autonomie complète de la Flandre (...)* proclamé(e) en séance solennelle », voir, e. a., la pièce V (extrait) relative à « *la proclamation de l'indépendance de la Flandre* », du 22 décembre

1917 (19171222), figurant aux pages 143-145 des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)**, au lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/19171222%20PROCLAMATION%20INDEPENDANCE%20FLANDRE%20ARCHIVES%20CONSEIL%20FLANDRE%20PARTIE%201%20CHAPITRE%208%20pp143-145.pdf>

Pour, par exemple, « **Jong Vlaanderen** », voyez le chapitre 1 (« *Le Gouvernement Général allemand organise la Flamenpolitik* », pages XVII-XXII) de l'introduction (« Aperçu historique sur l'Activisme ») aux **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)** qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge ; Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. (« *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») :

<http://www.idesetautres.be/upload/INTRODUCTIO%20N%20CHAPITRE%201%20ARCHIVES%20CONSEIL%20DE%20FLANDRE.pdf>

**OU** Eerste deel (« *Het begin van het Aktivisme* ») van Wullus-RUDIGER, Jacques-Armand ; **Flamenpolitik. Het Duitsch annexionisme in België en het aktivistisch landverraad in hun waar daglicht** (Aan de hand van dokumenten van de «Politieke Afdeeling» van het Generaal-Goevernement, van het Groot Duitsch

Hoofdkwartier en van het IV<sup>e</sup> Deutsche Leger ;  
Brussel, Rossel, 1922. VIII-272 bladzijden).

Hoofdstukken 1-3 :

<http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20N%20FLAMENPOLITIK%201%20HOOFDSTUKKE%20N%201-3.pdf>

Eerste hoofdstuk I (blzd. 5-16) : van activistische zijde (afbeelding 1 : « Gelukwenschen der activisten aan Hindenburg »). Van Duitse zijde (Pressezentrale). Duitslands liefde voor Vlaanderen. De betekenis van het activistisch verraad ;

Hoofdstuk II (blzd. 16-18) : « De hoogeschool von Bissing » ;

Hoofdstuk III (blzd. 18-21) : « De Raad van Vlaanderen. Stichting. “Jong Vlamingen” en “Unionisten”. Getuigenissen van zedelijkheid » ;

Inhoudstafel :

<http://www.idesetautres.be/upload/RUDIGER%20FLAMENPOLITIK%20TABLE%20MATIERES%20IN%20HOUDSTAFEL.pdf>

*Pour « la protestation envoyée au chancelier allemand par le collège échevinal de Bruxelles contre l'obligation de flamandiser intégralement la capitale et ses faubourgs », voyez notamment*

**Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 3 : 1917), de [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) à la date du **9 novembre 1917** :

Le Collège échevinal s'adresse au Chancelier.

<http://www.idesetautres.be/upload/19171109%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Pour « *l'école normale fransquillonne Gatti de Gamond* », voyez notamment

dans ***Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande*** de Charles TYTGAT en date du **11 février 1917** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170211%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

**2 mars 1917** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170302%20TYTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

ainsi que dans ***Cinquante mois d'occupation allemande*** (Volume 3 : 1917), de [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) aux dates suivantes :

**13 février 1917** : La grève au lycée. — Scènes tumultueuses et patriotiques à l'école normale de la rue du Marais

<http://www.idesetautres.be/upload/19170213%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

**24 février 1917** : Les représailles allemandes contre l'école normale de la rue du Marais

<http://www.idesetautres.be/upload/19170224%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

**17 avril 1917** : Condamnation de l'échevin

Jacqmain et de Mademoiselle Monod.

<http://www.idesetautres.be/upload/19170417%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

**20 octobre 1917** : La lutte contre l'autorité « *activiste* » à propos des écoles normales de Bruxelles continue. — Comment cette autorité est jouée — Belle résistance des élèves et professeurs normalistes aux entreprises de dislocation nationale.

<http://www.idesetautres.be/upload/19171020%2050%20MOIS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Mademoiselle Monod, sa directrice, est l'un des « **Trois caractères** » décrits par Maître Sadi KIRSCHEN dans ***Devant les conseils de guerre allemands*** (Bruxelles, Rossel et Fils ; 1919, XV-508 pages, 16 planches hors texte), pages 457-483 :

[http://www.bel-memorial.org/books/devant\\_les\\_conseils\\_de\\_guerre\\_allemands.pdf](http://www.bel-memorial.org/books/devant_les_conseils_de_guerre_allemands.pdf)

Vous trouverez le « *Second Conseil de Flandre* » (9 mars 1918 – 26 septembre 1918), sa **composition** (page 43), son budget, figurant aux pages 43-49 des ***Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)***, au lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20SECOND%20CONSEIL%20FLANDRE%201918%20COMPOSITION%20BUDGET%20pp43-49.pdf>

Vous trouverez « *Les élections pour le nouveau Conseil de Flandre et pour les Gouwraden* », qui se sont tenues entre le 20 janvier 1918 et le 3 mars 1918, figurant aux pages 35-42 des

**Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)**, au lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20SECOND%20CONSEIL%20FLANDRE%201918%20ELECTIONS%20CHAPITRE%2002%20PARTIE%203%20pp35-42.pdf>

Charles **TYGAT**, s'étend plus longuement sur le cas de Paul **Vandermeulen** (ou Van der Meulen) en date du 8 septembre 1917 de son **Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande** :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170908%20TYGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

Vous trouverez la liste des « **élus membres du conseil provincial du Brabant** » notamment aux pages **232-233** de « *Composition des Gouwraden (Conseils provinciaux activistes)* » issus des élections de janvier-mars 1918, figurant aux pages 229-236 des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)**, au lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/GOUWRADEN%20CONSEILS%20PROVINCIAUX%20APRES%20ELECTIONS%201918%20ARCHIVE%20CONSEIL%20FLANDRE%20PARTIE%203%20CHAPITRE%202%20pp229-236.pdf>

Concernant **Monseigneur Mercier**, rappelons, par exemple, ce que relatait Charles **TYGAT**, le 20 juillet 1917, dans **Bruxelles sous la botte**

**allemande :**

<http://www.idesetautres.be/upload/19170720%20YTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

« **Lambrichts** (...) pris en flagrant délit de maquignonnage de farine volée au C.R.B. », voir 20 avril 1917 :

<http://www.idesetautres.be/upload/19170420%20YTGAT%20Charles%20BRUXELLES%20SOUS%20LA%20BOTTE%20ALLEMANDE%20Journal%20journaliste.pdf>

Vous consulterez utilement « *Traitements et situations accordés aux membres du Conseil de Flandre* », chapitre V de la première partie, figurant aux pages 83-90 des **Archives du Conseil de Flandre (Raad van Vlaanderen)**, qui ont été publiées par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge (Bruxelles, Anciens Etablissements Th. Dewarichet ; 1928, LXVI-551-VIII pages, dont XXXI planches hors texte. « *Documents pour servir à l'Histoire de la guerre en Belgique* ») au lien :

<http://www.idesetautres.be/upload/ARCHIVES%20CONSEIL%20FLANDRE%201917-1918%20TRAITEMENTS%20SITUATIONS%20MEMBRES%20CHAPITRE%205%20pp083-90.pdf>